

LA VIE DE L'ÉCOLE : (RPI MAZANGÉ - FORTAN)

Bal folk,

Le samedi 10 janvier, l'amicale laïque des écoles organisait pour la première fois un bal folk au foyer communal de MAZANGÉ. La soirée était animée par le groupe vendômois Traîne-Buisson. Le public a répondu présent et c'est dans une ambiance bon enfant que s'est déroulée la soirée à laquelle petits et grands ont pu s'initier aux danses traditionnelles : bourrée, polka, scottich...

A noter que dans les semaines précédentes, Nicole Leroy était intervenue à l'école de Fortan afin de préparer les enfants à ces danses pour qu'ils ne se sentent pas trop perdus et osent se lancer lors du bal. Une réussite qui sera renouvelée l'an prochain.



Carnaval,

Vendredi 20 février, l'école de FORTAN s'est rendue à pied à MAZANGÉ afin de rejoindre les plus jeunes et de participer au carnaval. On a promené, en musique, le bonhomme carnaval, entouré des enfants tous plus beaux les uns que les autres, dans les rues du village avant de le brûler dans la cour de l'école du Bignon.

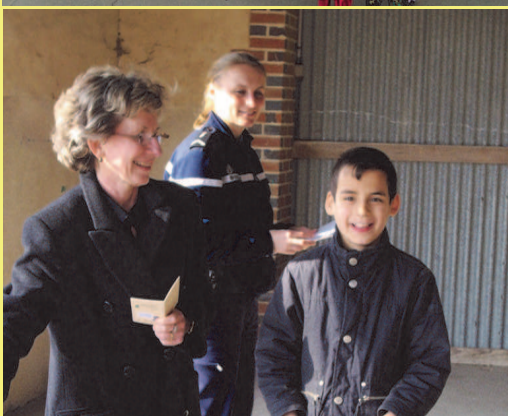


Le Permis piétons à MAZANGÉ

Lancé en octobre 2006 par la Gendarmerie Nationale, le "Permis Piéton pour les enfants" est une grande initiative nationale de prévention du risque piéton chez l'enfant.

Le principe est de faire passer aux enfants entre 8 et 9 ans leur « Permis Piéton ». Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, ce permis enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité. Après un premier contact avec la Gendarmerie en Décembre 2008, les enfants de CE1 & CE2 ont passé leur « examen » le 20 février dernier.

C'est d'une manière très « officielle » que Me Le Maire, E. VIROS, et M. le Président du SIVOS, P. BRIONNE, en présence de la Gendarmerie, ont remis leur « premier permis » aux enfants.



Théâtre, reprenez les dates.

Le désormais traditionnel théâtre des écoles aura lieu les vendredi 3 à 20 h 30 et dimanche 5 avril à 15 h au foyer communal. Cette année les CE2 reprendront une classique « La mauvaise note », les CM1 présenteront une pièce policière comique, quant aux CM2, ils ont ré-écrits et adapté 3 fables de La Fontaine. Peut-être une participation des CE1 qui viendront découvrir le trac sur les planches...

Les spectateurs qui viennent une année, reviennent, ... **Alors venez applaudir nos jeunes talents.**

Etoile-cyclo 2009

Ça y est le parcours de l'étoile-cyclo 2009 est dévoilé. Elle se déroulera du 25 au 29 mai et y participeront les CM1 et les CM2. Nos roues devraient nous emmener à ST-ARNOULT, via BONNEVEAU, COUTURE et la visite de la Possonnière, le lundi (55 km). Le mardi, direction BLOIS par VILLEPORCHER, SANTENAY, CHAMBON (encore une bonne cinquantaine de km). Le mercredi et le jeudi connaîtront 2 petites étapes d'une trentaine de km chacune : étape classique le mercredi où tous les participants se rendent à CHAMBORD en gros pelotons protégés par la gendarmerie et la police, nous irons ensuite dormir à MONT-PRÈS-CHAMBORD. Le jeudi, nous irons aux MONTILS en passant par FOGÈRES où nous visiterons le château. Enfin retour à MAZANGÉ le vendredi par ONZAIN, ST-AMAND, THORÉ. L'arrivée est prévue à 18 heures à MAZANGÉ où vous pourrez venir applaudir les jeunes cyclistes à l'issue de leur périple de 220 km.



N°24

MARS 2009

MAIRIE DE MAZANGÉ

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 à 12 h & 14 à 17h

Mardi au vendredi : 14 à 17h

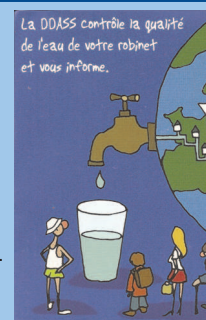
Tél. : 02.54.72.00.27

Fax : 02.54.72.11.48

Email : mairie.mazange@wanadoo.fr

LA QUALITE DE L'EAU DE VOTRE ROBINET EN UNE SEUL CLIC

Les services santé environnement des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) sont chargés de contrôler la qualité de l'eau potable de la région Centre. Ces résultats déjà affichés en mairie sont publiés désormais sur le site Internet <https://centre.sante.gouv.fr> Ainsi vous pouvez en quelques clics retrouver tous les résultats d'analyse de l'eau potable de MAZANGÉ et de toutes les communes de la région.



En surfant, vous y découvrirez entre autres si la qualité de l'eau est conforme sur le plan bactériologique ou physico-chimique. Une vingtaine de paramètres sont pris en compte pour mesurer la qualité de l'eau du robinet avec les dates et les points de prélèvements indiqués. En complément chaque année la DRASS publie un bilan annuel des eaux d'alimentation dans la région Centre consultable sur leur site Internet.

<https://centre.sante.gouv.fr> puis dossier « eaux destinées à la consommation humaine » onglet « les derniers résultats »

AGENDA 2009

- 03 avril : Théâtre des écoles (Salle des Fêtes 20h30)
- 05 avril : Théâtre des écoles (Salle des Fêtes 15h)
- 17 avril : Goûter de l'UNRPA
- 18 avril : Tournoi de fléchettes du Dart's Club (Salle des Fêtes 13h)
Masters Région Centre : les 16 meilleurs joueurs en compétition.
- 18 avril : Inauguration de la plaque commémorative France Québec
- 19 avril : Rallye pédestre sur le thème « Troglodytes »
- 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945

- 07 juin : Elections Européennes
- 07 juin : Randonnée VTC de L'ASCM
- 21 juin : Fête des écoles à FORTAN
- 27 juin : Feu de St Jean organisé par le Comité des Fêtes

ACTIVITES DE L'A.S.C.M

www.asc-mazange.asso.fr

(Association Sportive et Culturelle de Mazangé)

« Recherche femme désespérément »

... Ceci n'est pas une petite annonce, mais bien le titre de la pièce de théâtre présentée le 20 février à MAZANGÉ, par la troupe de la Ville aux Clercs.

Une salle pleine à craquer pour assister à une soirée pleine de bonne humeur, de fous rires ; chacun a pu se détendre et oublier pendant 2 heures, les tracas du quotidien.



« A l'année prochaine ».

Cocorico !

Lors d'un concours, à participation internationale, qui s'est déroulé à VIABON (28) le 21 février dernier. C'est dans la catégorie "Wakefields anciens" que notre ami Claude DEUR, membre de la section modélisme aviation de MAZANGÉ, a remporté le 1er prix, la coupe Challenge.



Uniquement propulsé par un moteur à élastique, le but de la compétition commence après le lâcher de l'avion, celui-ci doit rester le plus longtemps en vol. C'est ainsi que la coupe a été remportée par l'avion de M. DEUR. Nous le félicitons et l'encourageons à continuer de transmettre ainsi son savoir-faire en la matière à nos jeunes.

18 AVRIL (11H) INAUGURATION DE LA PLAQUE COMMÉMORATIVE FRANCE - QUÉBEC (Don du conseil Général du Loir & Cher)

A l'occasion du 400ième anniversaire de la « Fondation QUÉBEC », MAZANGÉ célèbrera son pionnier, Jacques GOUSSET, immigré au QUÉBEC.

CONSEIL MUNICIPAL : RESUME DES PRINCIPALES DELIBERATIONS*

19 Novembre 2008 :

Lors de cette séance, le Conseil Municipal de MAZANGE a :

- Accordé l'indemnité de conseil au taux de 100% par an au Receveur Municipal (sur la base de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16.12.1983), mais n'accorde pas l'indemnité de confection des documents budgétaires, pour un montant de 30.49 €,
- Décidé de reconduire la convention prise avec la SAUR pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, avec effet au 1.01.2009, pour une durée d'un an,
- Accepté la signature du « Contrat Enfance Jeunesse » avec la C.A.F. du Loir-et-Cher pour une durée de quatre ans,
- Révisé les tarifs annuels de l'indemnité de gardiennage de l'église, de la participation de chauffage du logement situé 1 rue du Bignon, les tarifs des concessions du cimetière, les tarifs de location de la salles des fêtes et de la salle de réunion située près de la Poste, et le tarif du m3 d'assainissement, ainsi que l'abonnement d'assainissement (dont tout le détail est consultable en mairie),
- Attribué les numéros de voirie 1 et 3 de la rue Kléber de la commune,
- A été sollicité pour demander l'installation d'un médecin à MAZANGE.

12 Janvier 2009 :

Lors de cette séance, le Conseil Municipal de MAZANGE a :

- Décidé de programmer la remise à neuf de la toiture de la mairie au Budget Primitif 2009, pour un montant de 12 642.07 € TTC en ce qui concerne les travaux de maçonnerie de la toiture (entreprise DIARD de THORE-la-ROCHETTE), et pour un montant de 26 884.76 € TTC (entreprise AUBRY de MAZANGE) concernant les travaux de charpente,
- Sollicité une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement 2009 dans le cadre des travaux ci-dessus,

23 Février 2009 :

Lors de cette séance, le Conseil Municipal de MAZANGE a :

- Pris acte du projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et mis en place un comité de pilotage avec M. Patrick BRIONNE comme chef de projet,
- Décidé le remplacement de l'armoire électromécanique de commande des pompes d'assainissement en raison d'une mise aux normes nécessaire, prise chez XP RAPID'ELECTRIC de MAZANGE, au prix de 2 809.28 € TTC,
- Retenu le devis de XP RAPID'ELECTRIC de MAZANGE également pour l'achat d'une armoire électrique de branchements, au prix de 568.10 € TTC, pour mettre en place sur le terrain communal « la Prêtrise », lieu des festivités,
- Décidé l'achat d'un portail pour la maison communale locative du Gué-du-Loir, au prix de 740.32 € TTC, chez les ETS SANDRE de VILLIERS/LOIR,
- Décide, à la majorité, de ne pas enlever le sapin situé dans la cour de l'ancienne poste.

* Toutes précisions complémentaires sont disponibles en Mairie.

INFORMATIONS MUNICIPALES *

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

est un plan communal d'urgence. La loi impose l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde à toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques. En ce qui concerne la commune de Mazangé, c'est le (P.P.R.I.) Plan Prévention des Risques d'Inondations.

Le Plan Communal de Sauvegarde sert à évaluer le risque, à organiser la gestion de crise (secours, protection, évacuation...) et à mieux préparer les outils opérationnels qui relèvent du niveau communal.

La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde nécessite la désignation d'un chef de projet et la mise en place d'un comité de pilotage.

Les travaux d'élaboration, coordonnés par le chef de projet, dureront une année.

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde doit répondre aux obligations légales telles que :

- Le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles »
- La détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes »
- La fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité »
- Les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population ».

Projet de construction d'une nouvelle

Salle des Fêtes

Dans la perspective de la construction d'une nouvelle salle des fêtes, un groupe de travail composé d'élus vient d'être constitué.

Il sera notamment chargé d'étudier l'emplacement, la capacité nécessaire, les équipements et surtout le montage financier.

Les conclusions de ce groupe de travail permettront au Conseil Municipal de se prononcer sur la faisabilité de ce projet.

Il étudiera aussi les différents projets de rénovation de l'actuelle salle des fêtes (peinture, vitrification, éclairage ...)

Pas de Médecin à MAZANGÉ

Suite aux départs successifs des différents médecins sur la commune de LUNAY, et en réponse à la demande qui a été faite auprès de la Mairie fin 2008, nous avons engagé les démarches auprès du Conseil Général pour l'implantation d'un cabinet médical sur la commune.

Le Conseil Générale aidé de la société «REVITALIS» ont rejeté notre demande nous précisant que la commune de MAZANGÉ, n'est pas dans une Zone rurale prioritaire car le nombre de médecins en fonction de la population est suffisant sur notre région.

* Toutes précisions complémentaires sont disponibles en Mairie.

La maltraitance des adultes vulnérables

Pour lutter contre la maltraitance des adultes vulnérables, début février 2008, création d'un numéro national le 3977, démarche qui s'insère dans un plan de développement de la bientraitance.

Le Conseil Général du Loir et Cher a inscrit cette lutte au rang de ses priorités et pour ce faire un dispositif départemental a été mis sur pied. Ainsi un numéro départemental est dédié à la réception des informations signalantes, numéro qui vous est réservé prioritairement :

- 02 54 58 54 55
- ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
- avec un répondeur en dehors des heures d'écoute, vous invitant à contacter le SAMU (15) en cas d'urgence vitale ou les forces de l'ordre si nécessaire.

ELECTIONS EUROPEENNES



Le Parlement européen a été conçu dès l'origine comme une assemblée consultative qui n'émettait que des avis.

Aujourd'hui c'est une institution dont les pouvoirs sont de plus en plus étendus.

Le Parlement est composé de 785 parlementaires (depuis l'adhésion récente de la Roumanie et de la Bulgarie).

Chaque député est membre d'une commission chargée d'un domaine particulier et il participe aux sessions plénières du Parlement.

Le député contrôle l'action de la Commission Européenne, vote le budget de l'Union et les « lois européennes ».

Les commissions parlementaires se réunissent à Bruxelles ; les sessions plénières dans l'hémicycle à Strasbourg.

L'élection des députés se déroule au suffrage universel direct, tous les 5 ans.

En France, l'élection aura lieu le dimanche 7 juin 2009.

Le nombre des députés représentant chaque état membre est fonction du nombre des habitants ; ainsi la France est représentée par 78 parlementaires qui représentent 8 régions :

Est	Ouest
Ile de France	Sud Ouest
Massif Central – Centre	Sud Est
Nord Ouest	Outre Mer

Pour le Centre, notre député actuel est **M. Jean-Pierre AUDY.**

BUREAUX DES ASSOCIATIONS 2009

ASCM

Président d'honneur	Me VIROS
Président	M. SIEGERS
Vice-président	M. DEBROUX
Vice-président	M. DERUE
Vice-président	M. MIGNOT
Secrétaire	Me BOUR
Secrétaire adj	Me LESPAGNOL
Trésorière	Me SIERGERS
Trésorière adjointe	Me BESNARD

UCCAV

Président	M. DECLERCK
Secrétaire	Me MARCHAND
Trésorière	Me BOBAULT

COMITÉ DES FÊTES

Président	M. MARCHAND
Vice Président	M. PEZIERE
Secrétaire	Me AUBRY
Trésorière	Me LANGLAIS

UNRPA

Présidente	Me BLATEAU
Vice-Présidente	Me COUTABLE
Trésorière	Me PELTIER
Trésorière adj.	Me DE VIGOUROUX
Secrétaire	Me NEILZ
Secrétaire adj.	M. ROCHEREAU